

COMMUNIQUE

Lyon le 27 septembre 2016

UN COMITÉ RÉGIONAL DE SUIVI DES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE est créé par l'Agence régionale de santé et la Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes

Le 1^{er} juillet 2016, Véronique Wallon, directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a arrêté la liste des 15 groupements hospitaliers de territoires (GHT) de la région. Tous les groupements ont alors transmis leur convention constitutive de groupement intégrant les objectifs médicaux du projet médical partagé qui devra être finalisé pour le 1^{er} juillet 2017.

A l'occasion d'une rencontre portant sur la première étape d'instruction des projets médicaux partagés et sur les modalités de suivi de la construction des groupements, Véronique Wallon et Yvan Gillet, Délégué régional de la FHF Auvergne-Rhône-Alpes se sont accordés sur la nécessité de mettre en place un suivi régional de la construction des GHT. Un comité régional, associant les directeurs des 15 établissements supports et une délégation de la fédération, est mis en place.

Le comité régional de suivi, instance d'information et de concertation

Ce comité a pour objectif d'accompagner et d'aborder tout sujet en rapport avec la mise en place des GHT, à l'exclusion des projets spécifiques à chacun d'eux. Il permet à l'ARS de présenter et d'organiser la concertation pour la déclinaison de certaines orientations stratégiques impactant plus spécifiquement les hôpitaux publics ; il permet aux établissements de partager leurs expériences.

Il a également pour vocation d'identifier et de traiter les difficultés rencontrées par les établissements dans la définition puis la mise en œuvre de leurs projets. Les membres du comité régional de suivi se réuniront deux à trois fois par an.

Des séminaires pour une bonne articulation entre les projets médicaux, des groupes thématiques pour accompagner les équipes hospitalières.

Le projet médical partagé est un thème prioritaire de travail. Des séminaires, associant les représentants médicaux des GHT, auront pour objectif de garantir la bonne articulation des projets médicaux partagés avec le Projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Ils permettront également les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs.

Quatre groupes thématiques sont créés. Ils associent des représentants de chaque GHT et ont pour vocation d'accompagner les équipes hospitalières de manière opérationnelle. Chacun traite un des quatre sujets prioritaires identifiés par l'ARS et la FHF Auvergne-Rhône-Alpes :

1. *L'organisation des fonctions mutualisées, en particulier administratives, logistiques et médico-techniques dans le cadre des GHT ;*
2. *L'organisation de la convergence des systèmes d'information d'ici 2020 ;*
3. *L'organisation de la fonction et de la politique « achats » ;*
4. *La qualité de la communication entre l'ARS et les 15 GHT.*

Ces groupes permettent enfin de relayer les travaux conduits au niveau national par la direction générale de l'offre de soins dans le cadre du dispositif d'accompagnement de la mise en place des GHT.

D'autres groupes thématiques pourront être progressivement créés : la psychiatrie et la mise en place des communautés psychiatriques de territoire, la qualité et la gestion des risques, l'organisation de l'association du secteur médico-social aux GHT.

En conclusion, Véronique Wallon et Yvan Gillet réaffirment la nécessité de poursuivre et de conforter le dialogue avec l'ensemble des fédérations du secteur hospitalier et plus généralement des acteurs de la santé afin de renforcer les partenariats dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire.

Contacts presse

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation à l'information et à la communication

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Cécilia HAAS - 04 27 86 55 40

